Cahier des Clauses Techniques Particulières

Travaux de réaménagement du bâtiment N de l'ENSTA Campus de Brest

Lot n°2 – cloisonnements, menuiseries intérieures, plafonds

Référence : 20260006-02

Version :	V1
Date :	Septembre 2026
Service prescripteur :	Division du Patrimoine Immobilier et de la Logistique

SOMMAIRE

1 NATURE DES PRESTATIONS 3

1.1 Objet 3

1.2 Contexte 3

1.2.1 Présentation de l''ENSTA Campus de Brest 3

1.2.2 Le service « prescripteur » 3

1.2.3 Les moyens 3

2 DESCRIPTION DES PRESTATIONS 4

2.1 Objectifs 4

2.2 Rappel des principaux textes réglementaires 4

2.3 Description fonctionnelle et périmètre 4

2.3.1 Généralités concernant tous les ouvrages 5

2.3.2 Description des prestations 5

2.3.3 Sécurité 6

2.3.4 Documents contractuels DOE – DIUO (certificats, PV) 6

2.3.5 Garantie 6

3 ANNEXES 7

3.1.1 Documents contractuels DOE – DIUO (certificats, PV) 8

3.1.2 Garantie 8

4 ANNEXES 8

1 NATURE DES PRESTATIONS

1.1 Objet

Ce présent CCTP, Cahier des Clauses Techniques Particulières, a pour objet de définir les prestations dans le cadre de travaux de cloisonnements, menuiseries intérieures, et plafonds au bâtiment N rez-de-chaussée, dans le cadre d'une opération d'aménagement.

Le bâtiment concerné est positionné sur le plan de masse de l'école (**cf annexe 1**).

Les prestations sont à réaliser sur le site de l'ENSTA Campus de Brest (29).

1.2 Contexte

Parmi les toutes meilleures Ecoles d'ingénieur de France, l'Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées (ENSTA), membre de l'Institut Polytechnique de Paris, est présente sur le campus de Paris-Saclay à Palaiseau ainsi que dans l'écosystème du Grand Ouest par son campus de Brest. Elle combine ainsi leurs forces et expertises, en formation et en recherche, pour relever les défis stratégiques de souveraineté dans un monde en quête de transformation et d'adaptation aux grands défis sociétaux : énergies durables, transports et mobilités, défense et sécurité, numérique, maritime, spatial, santé…
Établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, l'ENSTA Campus de Brest dispense des formations et mène des recherches dans des domaines d'ingénierie qui requièrent une haute technicité.

1.2.1 Présentation de l''ENSTA Campus de Brest

L'établissement est composé de deux zones séparées par une clôture :

- La zone vie regroupant principalement l'hébergement, la maison des étudiants, le restaurant et les ateliers des services techniques ;
- La zone école regroupant principalement les bâtiments de cours, les centres de recherche et laboratoires, la zone sports, les bâtiments administratifs, des parkings et la place d'armes.
-

La prestation à réaliser concernent la zone école.

1.2.2 Le service « prescripteur »

Le marché est placé sous la responsabilité de la Division du Patrimoine et de la Logistique (services techniques).

1.2.3 Les moyens

Le titulaire mettra à disposition des moyens humains ayant une bonne connaissance réglementaire et une expérience reconnue ainsi que tous les moyens techniques nécessaires pour cette prestation.

Il est censé avoir pris parfaitement connaissance de l'affectation des divers locaux et ouvrage à réaliser, les normes, les matériaux mis en place, les accessoires seront conformes à la législation en vigueur lié à l'activité et aux prestations

2 DESCRIPTION DES PRESTATIONS

2.1 Objectifs

L'ensemble des travaux de rénovation s'inscrit dans le schéma directeur immobilier de l'ENSTA campus de Brest.

Il s'agit de travaux de cloisonnements, menuiseries intérieures, et plafonds au rez-de-chaussée du bâtiment N dans un cadre de rénovation d'ensemble.

Les travaux à mener sont localisés dans la zone Ecole **cf annexe 1**.

Plans divers existant et projet du rez-de-chaussée du bâtiment N dans les documents graphiques.

2.2 Rappel des principaux textes réglementaires

Les ouvrages du présent lot seront exécutés selon l'ensemble des normes, règlements et DTU en vigueur à la date de la remise de l'offre, et notamment :

- Les normes françaises NF et européennes EN,
- Le Code de la Construction et de l'habitation,
- Le Code l'Urbanisme,
- Le Code du Travail,
- Le Code de l'Environnement,
- Le règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux recommandations aux ERP (établissements recevant du public),
- Le NRA (nouvelle réglementation acoustique), arrêtés du 28/10/1984,
- Tout autre Code, norme ou recommandations applicable aux présentes prestations,
- Décret 2000-1153 du 29/11/2000 « caractéristiques thermiques des constructions).
- Eurcodes,
- Les règles de l'art et de bonne exécution,
- l'autorisation de travaux dans les ERP.

2.3 Description fonctionnelle et périmètre

Le site de l'école est en fonctionnement normal (activités d'enseignement et recherche dans les deux zones concernées) :

- le travail se fera en **« site occupé »** avec l'isolation du chantier par rapport au public.

Le bâtiment A est classé en ERP de **type R de 5ème catégorie.**

A titre indicatif, la surface au sol de la zone est d'environ : 600m².

Le titulaire est réputé avoir pris connaissances des lieux et de tous éléments afférents à l'exécution des travaux.

2.3.1 Généralités concernant tous les ouvrages

Le titulaire devra intégrer toutes les hypothèses concernant la définition, la fabrication et la mise en œuvre des ouvrages et notamment :

- Le dimensionnement du revêtement de sol par rapport aux sollicitations,
- Les performances acoustiques,
- Les performances thermiques,
- Le complexe devra bénéficier d'un avis technique.

2.3.2 Description des prestations

Les ouvrages comprennent les travaux suivants (les marques et types sont donnés à titre indicatifs pour répondre aux objectifs cités au 2.1, les propositions techniques équivalentes seront acceptables) :

Cloisons :

- **Fourniture et pose de cloisonnement plaques de plâtre toute hauteur (jusqu'en sous-face de plancher haut) type 98/48 compris isolant 70mm minimum, ossature, renforts si nécessaire, bandes, finitions, compris tête de cloisons sur menuiseries aluminium, compris impostes, reprises par chant plat ou profil de finitions suite à dépose de portes (Ouest et Est)**

Plafonds suspendus :

- **Dépose des plafonds au droit des cloisons déposées,**
- **Reprise des plafonds existants suite à dépose et pose de cloisonnements, compris ossatures et dalles supplémentaires, dito existant,**
- **Fourniture et pose plafonds dito existant dans la circulation créée (côté Ouest),**
- **dépose et repose totales des dalles existantes dans les circulations (existantes et à créer),**

Menuiseries :

- **Fourniture et pose de bloc-portes 93 cm, porte à âme pleine 40mm, finition stratifié sur les 2 faces, compris quincaillerie, cylindres à prévoir sur organigramme existant. (portes de bureaux),**
- **Fourniture et pose de bloc-portes EI 30, va et vient, 140 cm environ, 2 vantaux, sur DAS, avec oculus et ferme-porte, finitions stratifié sur les 2 faces, compris quincaillerie, ferme-porte, barre anti panique et crémone (3 portes au rdc, 1 porte à l'étage),**
- **Fourniture et pose de plinthes dito existant, sur toutes cloisons (intérieures et périphériques),**

Localisation : cf plan en annexe

- **Prestation Supplémentaire Eventuelle 1 (PSE 1) : Fourniture et pose de châssis vitrées (0,80mx0,80m) à insérer les cloisons nouvellement créées.**

- **Prestation Supplémentaire Eventuelle 2 (PSE 2) : Dépose complète des plafonds, fourniture et pose de dalles de plafonds type Tonga ou équivalent technique 600x600 compris ossature T24, hauteur dito existant (circulations 3,20 et locaux 3,70) compris sujétions pour passage lots techniques,**

2.3.3 Sécurité

Toutes les mesures liées à la sécurité seront prises sur le chantier face aux risques liés aux travaux en élévation et aux travaux à mener en « site occupé ». Les effectifs du campus de Brest peuvent atteindre 1000 personnes selon la période de l'année (environ 700 élèves et 300 personnels).

Les moyens appropriés seront prévus par le titulaire, pour assurer la sécurité du personnel de chantier et des personnes sur le site de l'établissement (personnels, étudiants, etc..) au voisinage tant en ce qui concerne les matériels de manutention, levage, exécution et tous dispositifs oeuvrant sur le chantier ainsi qu'en rapport avec les produits utilisés sur chantier.

NETTOYAGE DU CHANTIER :
Le chantier sera maintenu propre pendant toute la durée des travaux. L'entrepreneur titulaire devra débarrasser ses gravats ou emballages et nettoyer le chantier en fin des travaux selon un plan type Plan d'élimination et de valorisation des déchets (PEVD) ou schéma d'organisation et de gestion des déchets SOGED à transmettre dans son offre.

Tous les déchets, chutes, gravats, emballages, etc …provenant des travaux du présent marché seront évacués **au fur et à mesure** des prestations. L'utilisation éventuelle d'une benne sera à la charge du titulaire au titre de ce marché. Le titulaire procèdera, avec la présence d'un membre des services techniques, à une inspection de zones en fin de chantier pour vérifier l'évacuation et le nettoyage.

2.3.4 Documents contractuels DOE – DIUO (certificats, PV)

L'entreprise devra fournir en fin de chantier tous les dossiers :

- De recollement des dossiers d'ouvrages exécutés DOE : 1 exemplaire informatique de type CD en format dwg pour les plans, en format pdf pour les notices techniques et 1 exemplaire papier,
- D'intervention ultérieure pendant l'utilisation de l'ouvrage,
- La liste des principaux fournisseurs (nom et adresse),

2.3.5 Garantie

L'attention est apportée sur l'exigence de garantie décennale qui prendra date dès achèvement et remise des documents justificatifs, conformément à la loi (date de réception définitive).

3 ANNEXES

- Plan de masse et localisation des zones de travaux,
- plans de l'existant
- Plans projet

3.1.1 Documents contractuels DOE – DIUO (certificats, PV)

L'entreprise devra fournir en fin de chantier tous les dossiers :

- De recollement des dossiers d'ouvrages exécutés DOE : 1 exemplaire informatique en format dwg pour les plans, en format pdf pour les notices techniques et 1 exemplaire papier,
- D'intervention ultérieure pendant l'utilisation de l'ouvrage,
- La liste des principaux fournisseurs (nom et adresse),

3.1.2 Garantie

L'attention est apportée sur l'exigence de garantie décennale qui prendra date dès achèvement et remise des documents justificatifs, conformément à la loi (date de réception définitive).

4 ANNEXES

- Plan de masse et localisation des zones de travaux,
- plans de l'existant
- Plans projet

Annexe 1 – plan de masse et localisation de la zone de travaux

